

Le 14 mars 2020

LES MESURES D'HYGIÈNE PRÉCONISÉES POUR LA PRISE EN SOINS DES PATIENTS DANS LES CABINETS D'ORTHOPHONIE EN LIBÉRAL

Les mesures d'hygiène préconisées habituellement doivent être renforcées pour limiter la propagation du Coronavirus.

Préalable :

S'assurer lors de la prise de rendez-vous que les patients qui peuvent présenter des signes d'infection ne se présenteront pas et qu'ils restent chez eux.

Renvoyer les patients présentant des symptômes d'infection (fièvre, fatigue, toux sèche, douleurs musculaires...) chez eux.

Ne pas prendre en charge les patients à risque en cabinet (à savoir : personnes de plus de 70 ans, patients poly-pathologiques, femmes enceintes et sujets immuno-déprimés), sauf soins vitaux. Privilégier pour ces patients, si les rendez-vous ne peuvent être reportés, les visites à domicile.

Le matériel à avoir pour assurer les mesures d'hygiène et de sécurité :

- Solution hydroalcoolique
- Savon
- Solution désinfectante ou détergente-désinfectante
- Et/ou Javel diluée à 0,5% (1 volume de javel pour 4 volumes d'eau)
- Lingettes désinfectantes
- Comprimés de stérilisation (de type : comprimés de stérilisation biberons...)
- Serviettes à usage unique jetables pour le séchage des mains et des surfaces
- Poubelles fermées (à côté des points d'eau, bureau)
- Masques à usage unique, dans la limite des délivrances en fonction des priorités établies pour les professionnels de santé (les stocks sont encore restreints ; la priorité est donnée aux professionnels de santé amenés à soigner les patients atteints du COVID 19). Les orthophonistes font partie des professionnels de santé pour lesquels des masques seront délivrés sur présentation de leur CPS selon l'approvisionnement du territoire de santé.
- Gants à usage unique (attention, les mains doivent être lavées avant le port des gants et après avoir jeté ceux-ci).

Dans la salle d'attente :

- Supprimer toutes les revues, magazines
- Supprimer les jouets, le matériel manipulable par les patients et leurs accompagnants
- Supprimer les coussins, les bibelots
- Prévenir les patients que le nombre d'accompagnants par patient sera de préférence restreint et leur demander de restreindre leur temps d'attente dans les salles d'attente
- Attendre son enfant à l'extérieur du cabinet.

Dans les toilettes :

- Restreindre l'usage des toilettes , éventuellement les fermer.
- Désinfecter les toilettes avec des solutions désinfectantes et en leur absence, avec de l'eau de javel diluée à 0,5 % (1 volume d'eau de javel pour 4 volumes d'eau) entre chaque utilisation : lunettes des toilettes, cuvette.
- Désinfecter les poignées de portes entre chaque utilisation
- Se laver les mains après utilisation et imposer le lavage des mains au savon au patient qui les utiliserait

Dans votre bureau :

Hygiène :

- Respecter rigoureusement les mesures d'hygiène applicables aux professionnels de santé :
 - Ne pas porter de bagues ou de bracelets, de montres.
 - Se laver les mains au moins 30 secondes avec du savon, et séchage avec des serviettes jetables, à usage unique. Ce lavage est plus efficace que le gel hydroalcoolique.
 - Port d'un masque chirurgical bien ajusté ou FFP2 (en cours de distribution sur le territoire) devant un patient à risque.
- Appliquer entre chaque patient les mesures de nettoyage des surfaces en contact avec celui-ci : (table, sièges, poignées de porte, robinetterie...).

Le matériel :

- Pour le matériel utilisé en séance : éviter les jeux à manipuler qui ne pourraient être désinfectés (les jeux de cartes papier, cartonnés)
- Désinfecter tout le matériel utilisé, notamment pour la déglutition, le souffle, le matériel porté en bouche du patient ou un patient qui nécessite des soins au niveau d'une trachéotomie par exemple : trempage dans les solutions de stérilisation, désinfection avec la solution de javel ...

Au domicile des patients :

Appliquer les mesures d'hygiène, principalement lavage des mains (eau et savon ou gel hydro alcoolique) entre chaque patient et le port d'un masque chirurgical devant un patient à risque.

Affichage :

Les affiches d'information sur les gestes barrières sont disponibles sur le site du Ministère de la Santé : elles ont vocation à être affichées dans vos locaux.